

—POLITIQUE - SUISSE

Vendredi - Samedi - Dimanche 10 - 11 - 12 octobre 2008

—SOCIAL -

—**La retraite flexible dès 62 ans: c'est la guerre des tranchées**

L'initiative des syndicats met le feu aux poudres. Simple, pratique et juste, pour les uns. Passéiste et irresponsable, pour les autres.

—**PIERRE PAUCHARD à Berne**

Flexible, vous avez dit flexible? L'initiative des syndicats «pour l'âge de l'AVS flexible dès 62 ans» est lancée, elle provoque un beau débat et ouvre la porte sur de grands thèmes de société. Car les termes de l'équation sont connus: le financement de l'AVS, le défi démographique, la répartition des âges, la justice sociale, la responsabilité individuelle, les nouveaux modèles de travail. Toutes ces discussions sont actuellement polarisées par l'initiative populaire.

L'adjectif «flexible» focalise les attentions

C'est donc, dans ce texte, l'adjectif «flexible» qui focalise les attentions. Il faut suivre, par exemple, le raisonnement de Paul Rechsteiner, le président de l'Union syndicale suisse. Il explique d'abord que l'âge de la retraite flexible vers le haut est déjà une réalité. Quiconque parvient à l'âge ordinaire de l'AVS en ayant su conserver son emploi, en gagnant un bon salaire et en jouissant d'une bonne santé peut aujourd'hui différer sa rente AVS et en améliorer ainsi le montant. Là, son ton devient plus grave. «Mais la flexibilité vers le bas n'existe pas, malgré toutes les promesses données. A ce jour, la possibilité de prendre une retraite anticipée à des conditions acceptables n'est pas à la portée de l'ensemble de la population.» D'où sa conclusion: exception faite de quelques solutions de branche comme dans la construction, le droit à la retraite anticipée demeure le privilège des salaires supérieurs. «Cela doit changer», tonne Paul Rechsteiner.

L'initiative entend accorder, à partir de 62 ans, une rente AVS non réduite aux personnes qui gagnent moins de 119.340 francs par an et qui cessent leur activité lucrative. De plus, ceux qui n'abandonnent pas entièrement leur activité lucrative devraient aussi avoir la possibilité de toucher une rente partielle. En l'affaire, les fronts sont clairs. C'est un match gauche-droite. Ce rapport de forces s'est reflété au Parlement quand il a fallu voter sur cette initiative. Le Conseil national l'a rejetée par 127 voix contre 61 et 2 abstentions, le Conseil des Etats par 32 voix contre 7 et 3 abstentions. Socialistes et Verts appuyaient la proposition syndicaliste. Et les partis radical, libéral, UDC et PDC la combattaient.

Pascal Couchepin, quand on évoque le texte syndicaliste, sort son revolver. «Ce n'est pas une flexibilisation. C'est tout le contraire.» Son argument est le suivant. Sachant que 98% des femmes et 85% des hommes touchent moins de 120.000 francs par an, la proposition est tout simplement, selon lui, «une baisse généralisée de l'âge de la retraite».

Les syndicalistes parlent de progrès social. Ils rappellent l'année 2002. Il y a six ans, Pascal Couchepin, conseiller fédéral en charge du dossier, exprimait publiquement son souhait de relever l'âge légal de la retraite à 67 ans. Cette même année, les maçons arrachaient la retraite à 60 ans dans la construction. Pour Hansueli Scheidegger, leader syndicaliste d'Unia, c'était une avancée historique. «D'abord, ils ont ouvert la voie à un modèle de retraite anticipée révolutionnaire. Ensuite, ils ont obtenu un important progrès après des années de blocage.»

«Un texte passéiste et irresponsable»

En face, on récuse cette idée de modernité. Par exemple, la conseillère nationale Martine Brunschwig-Graf descend en flammes la proposition syndicaliste. «Ce texte est passéiste et irresponsable.» La libérale genevoise en appelle à une «vraie flexibilité». La Suisse doit changer de perspective et briser un tabou. «L'Italie a opté pour une flexibilité entre 57 et 67 ans, la Suède entre 61 et 67 ans. L'Allemagne a franchi le pas et fixé la retraite à 67 ans par étapes, et cela depuis 2012. Ce que d'autres pays ont réussi, la Suisse doit pouvoir le faire.»

Les partisans parlent de qualité de vie pour le troisième âge, de diminution des frais médicaux et des charges pour l'Al. C'est l'un des arguments des Verts, par exemple. «Le travail quotidien devient toujours plus stressant. Avancer l'âge de la retraite signifie préserver la santé et le bien-être des travailleurs. C'est aussi réduire les coûts de la santé.» Ils invoquent aussi une méthode efficace pour lutter contre le chômage. Des milliers de femmes et d'hommes, expliquent-ils, souhaitent prendre leur retraite à 62 ans déjà. Alors que des milliers de jeunes cherchent désespérément un emploi.

Réplique des adversaires: l'initiative retire à l'économie de précieux travailleurs qualifiés. Des gens bien formés prendraient leur retraite prématurément et seraient interdits de travail. Les milieux économiques redoutent une perte massive de personnel spécialisé et expérimenté, que l'embauche de chômeurs ou de jeunes ne serait pas à même de compenser.

La guerre des chiffres:

le coût de l'opération

«Notre initiative est parfaitement finançable, clame Paul Rechsteiner. C'est dans le premier pilier qu'une retraite anticipée revient le moins cher.» Sa démonstration: la composante de solidarité, soit l'obligation de cotiser qu'ont même les plus hauts revenus, fait que l'âge de la retraite flexible ne reviendrait qu'à 6,50 francs par mois, soit 0,12 point de salaire pour les salariés et l'employeur. Colette Nova, la spécialiste de ces questions à l'USS, ajoute même que «cette initiative s'avère financièrement plus avantageuse que tous les autres modèles de retraite anticipée évoqués à ce jour».

Pascal Couchepin n'est pas du tout d'accord. Le conseiller fédéral évoque d'autres chiffres. La mise en œuvre de l'initiative coûterait jusqu'à 1,5 milliard de francs par an à l'AVS. Ce qui représente au moins 0,4 point de TVA ou de cotisation salariale. Et selon Yves Rossier, le directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, l'initiative n'indique pas clairement comment ces coûts supplémentaires seraient couverts, s'il faudrait trouver de nouvelles recettes ou, le cas échéant, réaliser des économies. «Ce qui est sûr par contre, ajoute Yves Rossier, c'est que les charges de l'AVS seraient alourdies, alors qu'elle doit déjà faire face à des besoins de financement croissants, le nombre de retraités augmentant plus fortement que le nombre d'actifs. – (PP)

«Cette flexibilité doit être la plus souple possible et s'étendre sur une large période»

Et si tous ces débats sur l'âge légal de la retraite étaient périmés? C'est la question que pose Niklaus Blattner, 65 ans, professeur émérite de l'Université de Bâle, ancien vice-président du directoire de la Banque Nationale Suisse. «Il me semble plus judicieux, et plus facile aussi pour la discussion, de garder la retraite réglementaire à 65 ans, mais de proposer par contre une plus grande flexibilité pour chaque individu.» Ainsi chacun pourrait choisir quand et comment il veut arrêter de travailler, s'il veut continuer à temps plein ou à temps partiel. «Cette flexibilité doit être la plus souple possible et s'étendre sur une large période qui va de 55 à 75 ans.»

Avec les experts du cercle d'études «Capital et Economie», le professeur a approfondi cette idée de flexibilité, qu'il nomme «la souveraineté du temps». Il a aussi poussé loin les calculs pour préciser les conséquences financières de cette large période de choix.

Celui qui veut quitter son travail avant 65 ans aura une rente plus mince, mais il la touchera plus tôt. Celui qui choisit de continuer touchera une rente plus élevée, mais plus tard. Cela est logique, mais comment fixer ces diminutions ou augmentations de rentes? Sans entrer dans toutes les variables mathématiques qu'il a étudiées, Niklaus Blattner répond simplement. «Cette fixation doit être faite selon les règles économiques et mathématiques des assurances.»

Pour sa part, le professeur Giuliano Bonoli, qui enseigne les politiques sociales à l'Idheap de Lausanne, tire des expériences faites à l'étranger trois constats. D'abord, les réformes qui suivent une logique purement comptable n'ont que très peu de chances de réussite. Elles doivent être structurées autour de principes d'équité et de justice sociale largement partagés au sein de la population. Bref, il faut un consensus.

Ensuite, il faut flexibiliser l'âge de la retraite, lier le niveau des prestations aux évolutions démographiques et économiques, introduire des compensations sociales qui tiennent compte des facteurs défavorisants. Enfin, le troisième constat est singulier. Les réformes fondamentales ont été acceptées plus facilement que les ajustements ponctuels. – (PP

|